



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOURG EN BRESSE

POLE TOPOGRAPHIQUE ET DE GESTION CADASTRALE

5 rue de la Grenouillère B.P. 80418

01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel 04 74 45 86 00

**Réception :**

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 13H30 À 16H ,

LE VENDREDI DE 8H30 À 12H,

OU SUR RENDEZ-VOUS

MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL

~~~~~  
**AVIS**

**AUX PROPRIETAIRES FONCIERS**

~~~~~  
MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune sont informés que les travaux de mise à jour du plan cadastral (lever des constructions nouvelles et agrandissements) seront effectués durant les mois de mars-avril 2018.

Ils sont instamment invités :

- à fournir au géomètre du cadastre et à son aide, toutes indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles ;
- à vérifier son identité et lui demander sa carte professionnelle (commission d'emploi).

A cet effet, cet agent est accrédité par l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2012 à accéder aux propriétés particulières, communales ou domaniales.

Le géomètre responsable de ces travaux au CDIF de BOURG EN BRESSE, Mr Pascal BERTEAUX, pourra leur fournir tout renseignement utile lors de son intervention sur le terrain.

Le Maire,

La Charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts